



## Commission Arc Atlantique

### Note d'information sur les énergies renouvelables en Europe

#### I - Contexte européen actuel des énergies renouvelables en Europe

##### a) Objectifs « 20-20-20 » de l'UE

Une série de mesures ont été prises en 2008 par l'UE dans le paquet climat et énergie, destinées à mettre en place les objectifs « 20-20-20 ». Ces mesures visent à transformer l'Europe en une économie à haut rendement énergétique et à faible émission de carbone. Ces mesures devraient permettre de réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis des carburants importés, mais aussi de faire des entreprises européennes les pionnières des technologies vertes de demain. L'Union s'est fixé trois objectifs à atteindre d'ici à 2020 : la réduction des gaz à effet de serre de 20%, l'augmentation de la part d'énergies renouvelables de 20%, et l'amélioration de l'efficacité énergétique 20%. Ces objectifs s'inscrivent depuis lors dans la Stratégie Europe 2020.

##### b) Objectifs 2020 et 2030 pour les énergies renouvelables

Le 22 janvier 2014, la Commission Européenne a présenté le nouveau cadre d'objectifs pour 2030. Basés sur les objectifs « 20-20-20 » de la stratégie Europe 2020, ces nouveaux objectifs pour 2030 visent à atteindre une économie compétitive et faible en carbone pour l'horizon 2050. Ce cadre prévoit de réduire les émissions de gaz à effets de serre de 40% par rapport aux niveaux de 1990. Il prévoit également un objectif contraignant pour l'UE : augmenter de 27% la part des énergies renouvelables. Les Etats-membres gagneront en flexibilité dans la mise en place de ces mesures afin d'atteindre ces objectifs. Ce cadre prévoit également une série de mesures destinées à garantir un système énergétique sûr et compétitif. Ce cadre sera discuté lors du Conseil européen ainsi qu'au Parlement Européen les 20 et 21 mars. La réalisation de ces objectifs concernant les énergies renouvelables sera assurée par un nouveau système de gouvernance basé sur des plans énergétiques nationaux. Un certain nombre d'indicateurs de mesure seront utilisés dans le but de mettre en place des politiques énergétiques adaptées.

	2012-2014	Objectifs 2020	Objectifs proposés pour 2030
Émissions de gaz à effet de serre	-18%	-20%	-40%
Part d'énergies renouvelables	+13%	+20%	+27%
Efficacité énergétique	-	+20	A déterminer

#### II - Objectifs spécifiques de l'Energie Bleue (énergies marines renouvelables)

Nos mers et nos océans ont le potentiel de devenir d'importantes sources d'énergie propre. L'énergie marine renouvelable, qui inclut à la fois l'énergie éolienne offshore et l'énergie océanique, offre à l'UE une opportunité de générer de la croissance économique, des emplois, et d'augmenter la sûreté de son offre énergétique. Elle permettra également de stimuler la compétitivité grâce aux innovations technologiques. Les ressources en énergie océanique excèdent globalement notre besoin présent et notre besoin estimé en énergie pour le futur. Dans l'UE, la zone ayant le plus grand potentiel de développement de l'énergie océanique se trouve sur la côte atlantique. Le secteur de l'énergie océanique peut devenir une part importante de l'**économie bleue**, alimentant la croissance économique sur les régions côtières ainsi que dans les terres. Des **chaînes d'approvisionnement** paneuropéennes pourraient être développées au fur et à mesure que l'industrie grandit, en intégrant à la fois les PME innovantes et les sociétés manufacturières spécialisées dans la construction navale ainsi que dans l'ingénierie mécanique, électrique et maritime, mais aussi dans l'évaluation d'impact environnemental ou dans la gestion de la santé et de la sécurité. L'énergie océanique a également le potentiel de créer de **nouveaux emplois de haute qualité** dans le développement de projet et dans la fabrication de composants. Entre 10 500 et 26 500 emplois permanents et jusqu'à 14 000 emplois temporaires pourraient être créés d'ici à 2035.

### III - Actions proposées dans la Communication pour les énergies renouvelables

---

Dans sa Communication, la Commission Européenne annonce qu'un « **Forum** » sur l'énergie océanique sera mis en place, rassemblant ainsi toutes les parties prenantes intéressées afin de renforcer leurs aptitudes et de faire naître une coopération. Ce forum donnera lieu à une « **feuille de route** » fin 2016 qui établira des objectifs clairs pour le développement industriel du secteur, ainsi qu'un cadre temporel pour atteindre ces objectifs. A partir de 2017, au cours d'une deuxième phase, une **Initiative Industrielle Européenne** sera lancée sur la base des résultats du Forum. Au-delà de cette période, des **orientations spécifiques** seront préparées afin de faciliter la mise en place de directives « Habitats » et « Oiseaux » et l'article 13 de la directive sur les énergies renouvelables. Ces orientations viseront également à aider le processus d'aménagement spatial maritime.

#### 1. Le Forum sur l'énergie océanique (2014-2016)

Un Forum sur l'énergie océanique sera mis en place, rassemblant des parties prenantes ensemble dans une série d'ateliers dans le but de développer une compréhension commune des enjeux et des problèmes posés, afin de trouver collectivement des solutions adéquates. Ce forum explorera également les possibles synergies avec les autres industries marines, en particulier avec le domaine de l'éolienne offshore, pour des questions relatives aux chaînes d'approvisionnement, aux connexions de réseaux, à l'exploitation et à l'entretien. Ce Forum s'articulera autour de trois ateliers qui seront en partie coordonnés par la Commission.

##### a) **Atelier technologie et ressources**

Cet atelier inclura une évaluation détaillée des ressources d'énergie océanique et des infrastructures offshore telles que des ports et des navires, puisque des améliorations dans ces domaines contribueraient à favoriser l'optimisation de la gestion des appareils d'énergie océanique ce qui engendrait des réductions de coûts. L'industrie aurait l'opportunité de s'exprimer sur ses besoins concernant les problèmes rencontrés, ainsi que sur ses besoins concernant la recherche et le développement.

##### b) **Atelier questions administratives et financières**

Le but de cet atelier sera d'examiner les procédures administratives relatives aux installations d'énergie océanique dans les Etats membres et les effets qu'auront ces installations sur le transport maritime. Les opportunités de financements accessibles par l'intermédiaire de programmes européens de recherche et d'innovation tels qu'Horizon 2020, NER300, et le programme de financement pour les énergies renouvelables de la Banque Européenne d'Investissement seront particulièrement mis en avant.

##### c) **Atelier environnement**

Cet atelier encouragera le travail collaboratif sur la surveillance des impacts environnementaux des installations existantes et planifiées et sur les moyens innovants de maîtriser l'impact de l'énergie océanique sur l'environnement marin.

#### 2. Feuille de route stratégique pour l'énergie océanique (2016)

A partir des résultats du Forum sur l'énergie océanique, une feuille de route stratégique sera développée afin d'établir des visées claires pour le développement industriel du secteur, ainsi qu'un cadre temporel pour les atteindre. Cette feuille de route sera élaborée conjointement avec l'industrie, les Etats membres, les autorités régionales, les ONG et d'autres parties prenantes intéressées, à travers un processus participatif structuré, tels que décrit ci-dessus.

#### 3. Initiative industrielle européenne (à.p.d. 2017)

Une Initiative Industrielle Européenne (un partenariat public-privé qui rassemble l'industrie, les chercheurs, les Etats-membre et la Commission) pourrait être développé à partir des résultats du Forum sur l'énergie océanique. Construire des partenariats public-privé à grande échelle pourrait être un moyen efficace de partager les risques et de dégager des investissements privés. Cela contribuerait à la coopération entre les parties prenantes, faciliterait l'accès aux financements et la mise en œuvre d'une feuille de route stratégique.

#### 4. Orientations spécifiques par secteur pour la mise en place d'une législation adaptée

Les visées de ces orientations seront de réduire l'incertitude à travers l'offre de conseils plus clairs et plus spécifiques pour la délivrance de permis de projets adaptés, et ainsi diminuer la charge de travail qui incombe aux autorités publiques et aux développeurs de projets.

#### Sources documentaires

**Blue Energy Action needed to deliver on the potential of ocean energy in European seas and oceans by 2020 and beyond** - Brussels, 20.1.2014 COM(2014) 8 final - <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2014:0008:FIN:EN:PDF>

**Blue Growth opportunities for marine and maritime sustainable growth** - Brussels, 13.9.2012 - COM(2012) 494 final - <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0494:FIN:EN:PDF>

**A policy framework for climate and energy in the period from 2020 to 2030** - Brussels, 22.1.2014 - COM(2014) 15 final - [http://ec.europa.eu/energy/doc/2030/com\\_2014\\_15\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/energy/doc/2030/com_2014_15_en.pdf)